

Délibération N° 2020-29

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 juin 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2019 est approuvé à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 19

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 15 juin 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.